

Le recensement de la population

Au Mans, le recensement de la population est effectué tous les ans. Dans le cadre de l'enquête nationale, 8 % de la population sont recensés sur la base d'un échantillon d'adresses précises, réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Page modifiée le mardi 25 mars 2025 • Données Ville du Mans

Principe



© Adobe Stock

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise les opérations de collecte et de traitement statistique des données dans le cadre du recensement de la population.

L'établissement public **charge les communes de la collecte de terrain** auprès des habitants.

Confidentialité

Les réponses recueillies lors de l'enquête sont strictement confidentielles. Chaque agent recenseur est tenu au **secret professionnel**.

Ces réponses sont remises à l'Insee pour établir des statistiques **anonymes**.

Calendrier

Début janvier, les agents recenseurs sillonnent les quartiers du Mans pour déposer une lettre d'information dans les boîtes à lettres des personnes concernées.

L'enquête à proprement parler débute **le troisième jeudi de janvier** pour une durée de cinq semaines.

Questionnaire

Les agents recenseurs se présentent au domicile des habitants concernés pour leur remettre une notice.

Elle est accompagnée d'un identifiant et d'un mot de passe qui permet d'[accéder au questionnaire en ligne](#) sur le site dédié de l'Insee.

Nommés par un arrêté du maire, les agents recenseurs doivent présenter leur carte officielle.

33

agents recenseurs

C'est le nombre de personnes qui sont recrutées pour effectuer le recensement, auxquelles il faut ajouter le coordonnateur communal principal, aidé de coordonnateurs communaux adjoints.



Les données issues du recensement servent notamment à adapter les infrastructures aux besoins de la population.
© Ville du Mans

PLUS LOIN

Vous [trouverez des informations complémentaires sur le site dédié](#) de l'Insee.